



CURSUS

L'interne en pharmacie en pharmacovigilance



Avant d'aller plus loin, quelques informations d'ordre général. Qu'est-ce que la pharmacovigilance? Un petit tour sur le site de l'AFSSAPS, nous trouvons la définition suivante : « La pharmacovigilance a pour objet la surveillance et la prévention du risque d'effet indésirable résultant de l'utilisation des médicaments et produits à usage humain. »

La pharmacovigilance en France fait intervenir trois niveaux : les professionnels de santé, les centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV) et l'AFSSAPS. Je ne parlerai ici que de l'interne en pharmacie au sein des CRPV, mais il faut savoir que des postes d'interne en pharmacovigilance existent aussi à l'AFSSAPS à Paris.

Les CRPV ont deux principales missions : le recueil des déclarations d'effets indésirables des professionnels de santé et le renseignement auprès des professionnels de leur région. Outre ses missions statutaires, les CRPV peuvent être amenés à développer d'autres missions en collaboration avec les différents services du CHU.

La pharmacovigilance est une discipline à la croisée de la pharmacie et de la médecine. C'est la raison pour laquelle les CRPV accueillent en leur sein des pharmaciens et des médecins. Les pharmaciens apportent leurs compétences pharmaceutiques et les médecins leurs compétences cliniques et diagnostiques. Cette collaboration est d'autant plus intéressante qu'elle permet un échange de points de vue et de compétences entre deux corps de métiers qui n'ont pas forcément pour habitude de travailler ensemble. Cela commence généralement par une déclaration spontanée d'un professionnel de santé qui suspecte un effet indésirable. La mission du pharmacovigilant est la suivante : déterminer l'imputabilité (responsabilité) du médicament dans les signes présentés par le patient. L'intervention du pharmacovigilant s'intègre donc dans la prise en charge médicale du patient et dans une démarche diagnostique.

Pour cela, trois aspects vont être successivement abordés :

- **la chronologie**, nécessitant un véritable travail d'investigation afin de reconstituer les historiques médical et médicamenteux du patient et de les mettre en parallèle ;
- **la sémiologie** : il s'agit d'une partie médicale où le pharmacien gagne à collaborer avec le médecin dans la mesure où la clinique et la démarche diagnostique ne sont pas ou peu abordées dans les études de pharmacie ;
- **la bibliographie**, souvent perçue comme prépondérante, n'est en fait là que pour appuyer les arguments chronologiques et sémiologiques.

La pharmacovigilance est donc pour l'interne en pharmacie une occasion privilégiée (pour ne pas dire unique) de se former à ce que certains appellent la pharmacie clinique. La pharmacovigilance demande :

- de solides connaissances sur le médicament à la fois sur la pharmacologie et la pharmacocinétique ;
- de véritables compétences pharmaceutiques : analyse d'ordonnances, recherche d'interactions, adaptation posologique, être capable de proposer des alternatives thérapeutiques ;
- des connaissances cliniques et biologiques, indispensable pour appréhender l'état du patient ;
- de maîtriser les différents outils et sources bibliographiques, des capacités de synthèse (particulièrement utile quand vient le moment de faire sa thèse) ;
- des compétences humaines d'écoute et de communication nécessaires pour le recueil des informations auprès des patients et des autres personnels de santé.

Pour la plupart des internes, l'exercice de la pharmacie clinique (c'est pour moi un pléonasme) passe par la présence dans les services de soins avec parfois des difficultés pour trouver sa place. Pourtant, la pharmacovigilance offre une alternative d'autant plus intéressante que les compétences du pharmacien trouvent complètement leur place. De plus, la pharmacovigilance permet à l'interne de prendre un peu de recul sur le médicament et sur son utilisation. Pour les internes PIBM, l'expérience acquise au sein d'un CRPV peut être facilement transposée à l'industrie pharmaceutique. Vu l'actualité, il faut peut-être s'attendre à l'ouverture de nombreux postes de pharmacovigilance dans les laboratoires pharmaceutiques et éventuellement dans les CRPV et à l'AFSSAPS.

Pour conclure, nous pouvons regretter que dans certaines inter-régions, les CRPV n'aient pas été agréés en « économie de santé et vigilances » pour accueillir les internes en pharmacie du nouveau DES. Ces décisions, plus que discutables, privent les internes d'un stage formateur et les CRPV de compétences qui leur seraient bien utiles.

J.-P.M.

